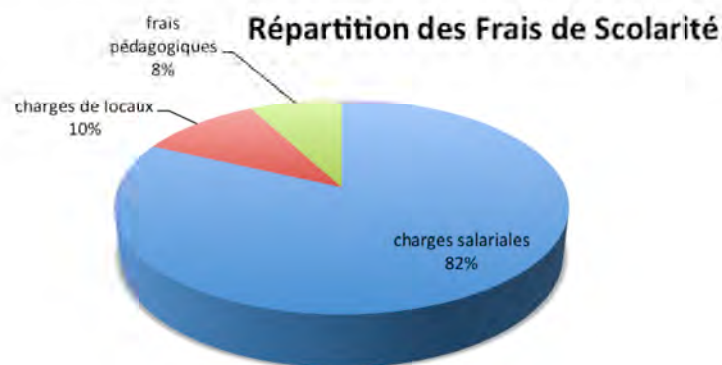


École - informations complémentaires

Les frais de scolarité comprennent : l'enseignement général, le matériel Montessori, les fournitures pédagogiques, les livres, l'apprentissage des langues étrangères (primaire), la fourniture des jeux d'extérieur et d'intérieur, les rendez-vous individuels et collectifs entre les enseignants et les parents, les bilans scolaires et les rendez-vous d'équipe éducative le cas échéant. Ils permettent aussi le défraiement des salariés, la location et l'entretien des locaux, l'achat du mobilier ainsi que toutes les fournitures/travaux nécessaires au bon fonctionnement, l'hygiène et la sécurité de l'établissement.

Les frais de scolarité dans notre établissement sont 36 % moins chers, par an et par enfant qu'en école publique. La différence ? c'est qu'elle est assumée par les parents et non prise en charge par la collectivité.

Alors, à quoi servent ces frais ?



Nous vous rappelons que l'école est entièrement auto-gérée et ne perçoit aucune subvention.

Les frais de scolarité ne comprennent pas : les frais d'adhésion et d'inscription, les repas (5 €), le temps de surveillance durant le repas et la pause méridienne (1,50€), les activités extra-scolaires, la garderie du soir de 17h à 17h30, les fournitures scolaires demandées, les fruits pour la collation du matin et de l'après-midi, les sorties, les voyages scolaires, les photos. Ces frais sont à régler séparément.

La demi-pension : bien plus qu'un lieu d'instruction, l'école est un centre de vie, d'échanges, de socialisation, de partage, de convivialité. Bref, un lieu d'apprentissage de l'autonomie, de la citoyenneté responsable et du vivre ensemble. C'est pourquoi le projet de l'équipe éducative accorde une importance à la restauration, à la préparation du repas et au temps méridien, seul temps de jeu que les enfants peuvent partager en l'absence de « récréations » en cours de journée. L'école inscrit donc dans sa philosophie que tout enfant inscrit y prendra son repas avec ses camarades. Les enfants inscrits à mi-temps pourront être récupérés après le repas à 12h45.

L'enfant peut bénéficier du service de cantine ou apporter un panier repas dans un récipient thermos qui permet de garder le repas de l'enfant au chaud ou au froid. L'école ne réchauffe aucun plat amené de l'extérieur. Une décharge est signée en début d'année par les familles choisissant l'option panier-repas.

Tous les enfants encore présents dans l'établissement basculent en garderie à partir de 17h00.



Tarifs au 1er janvier 2022*

* tarifs susceptibles d'être modifiés en fonction du budget nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement

Adhésion à l'association : 50 € par famille

L'adhésion est familiale, obligatoire et à régler lors de l'inscription. Elle permet à l'enfant et sa famille d'être couverts par l'assurance de l'association au sein de l'établissement, lors des activités sportives et des sorties, ainsi que durant les manifestations de l'association et de bénéficier des services de l'association.

Frais d'inscription : 275 € par enfant.

Ces frais sont dus pour toute inscription d'un nouvel enfant dans l'établissement. Ils permettent la création de son dossier et son suivi.

Frais de réinscription : 60 € par enfant

Ces frais sont dus pour toute réinscription. Ils permettent la mise à jour du dossier de l'enfant et son suivi.

Tarifs de l'école

Le paiement mensuel (frais de scolarité et/ou demi-pension) se fait par prélèvement automatique (le 10 du mois en cours) ou en espèces (au plus tard le 10 du mois en cours)

✓ de juillet à avril pour les paiements en 10 fois

✓ de juillet à juin pour les paiements en 12 fois (avec remise d'un chèque de caution correspondant à 2 mois de préavis de scolarité)

✓ accueil en cours d'année : une proratisation du nombre de mois de présence à l'école est effectuée

Le paiement en 1 fois se fait *par prélèvement automatique uniquement le 10 juillet pour l'année scolaire.*

Si arrivée en cours d'année, au moment de l'inscription, le paiement se fait obligatoirement en mensualités

Le mi-temps est possible pour la TPS, sur demande auprès de la Direction qui accorde dérogation pour un trimestre. Pour cette raison, le paiement en une fois n'est pas possible à mi-temps. S'il est accordé, le tarif mensuel unique est de 250€ (quelle que soit la place de l'enfant dans la fratrie et quelles que soient les modalités d'accueil demandées par les parents).

Frais de scolarité au 1er janvier 2022 : 4 500 € pour 1 année scolaire

Accueil 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h30

Paiement mensuel en 10 fois	Paiement mensuel en 12 fois	Paiement annuel en 1 fois
1er enfant : 450 €	1er enfant : 375 €	1er enfant : 4 500 €
2ème enfant (-5%) : 427 €	2ème enfant (-5%) : 356 €	2ème enfant (-5%) : 4 270 €
3ème enfant (-10%) : 405 €	3ème enfant (-10%) : 337 €	3ème enfant (-10%) : 4 050 €

Une réduction de 100 € sur la facture totale annuelle est accordée à la famille pour paiement en 1 fois.

Tarifs restauration

Sur inscription et réservation au dépôt du dossier d'inscription

	Cantine + 2 collations p/ jour	Panier repas + 2 collations p/ jour
Mensuel en 10 fois	98 €	35 €
Mensuel en 12 fois	82,00 €	29,00 €
Annuel en 1 fois	980 €	350 €

Le tarif panier repas et cantine comprennent : la surveillance de 11h30 à 13h + 2 collations par jour (fruits frais et secs biologiques + gâteaux maison pour les anniversaires et les événements)

Pour la Cantine, se rajoute le prix du repas préparé et livré par notre prestataire de restauration collective.

Service de garderie de 17h00 à 17h30

Les cartes de garderie sont nominatives et doivent être achetées à l'avance. Plusieurs cartes peuvent être achetées en même temps. Elles ne sont ni échangeables, ni remboursables (à partir du moment où elles ont été entamées). On compte une garderie par tranche de demi-heure.

20 garderies : 40 € 10 garderies : 20 € 5 garderies : 15 €
Garderie sans carte : 4€ par demi-heure - Retard après 17h30 : 10€ par ¼ heure entamé